

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS U11 – SAISON 2025/26

Dispositions générales

Pour toute disposition autre que celles ci-dessous, se référer au règlement fédéral

Généralités

- Tout joueur doit être titulaire de la licence FFBB pour participer aux compétitions.
- Les équipes de jeunes U11 et U9 participant à un championnat ou des plateaux doivent obligatoirement être accompagnées par une personne de plus de 16 ans licenciée à la FFBB ou un membre majeur également licencié à la FFBB.
- Tout entraîneur d'une équipe de U9 à U11 doit être régulièrement qualifié avec une licence 0, 1, 2 socles avec questionnaire santé ou certificat médical à jour si besoin, s'il n'occupe que la fonction d'entraîneur, ou OC, 1C, 2C s'il est entraîneur joueur, ou OL, 1L, ou 2L pour un entraîneur joueur loisir.
- La défense de zone est interdite. L'application de la technique de jeu de défense homme à homme (ou défense individuelle tout terrain) est obligatoire.
En cas de contestation d'un club, un technicien se déplacera pour observer les rencontres qui suivent. Si les faits sont avérés, la rencontre est déclarée perdue pour l'équipe fautive. En cas de récidive, la sanction est match perdu avec pénalité.
- Aucun joueur de la catégorie U9, U11 ne peut participer à plus d'une rencontre officielle dans le même week-end sportif (le week-end sportif s'étend du vendredi soir au dimanche soir).
- Tout club engageant plusieurs équipes dans un même championnat, de même niveau est soumis à la règle des équipes personnalisées. La liste des joueurs composant chaque équipe doit parvenir à la commission jeunesse avant le début du championnat.
Les joueurs ne peuvent en aucun cas changer d'équipe en cours de saison, sauf demande écrite à la commission sportive Jeunes et à la commission statuts, règlements et qualifications.

Dates et horaires

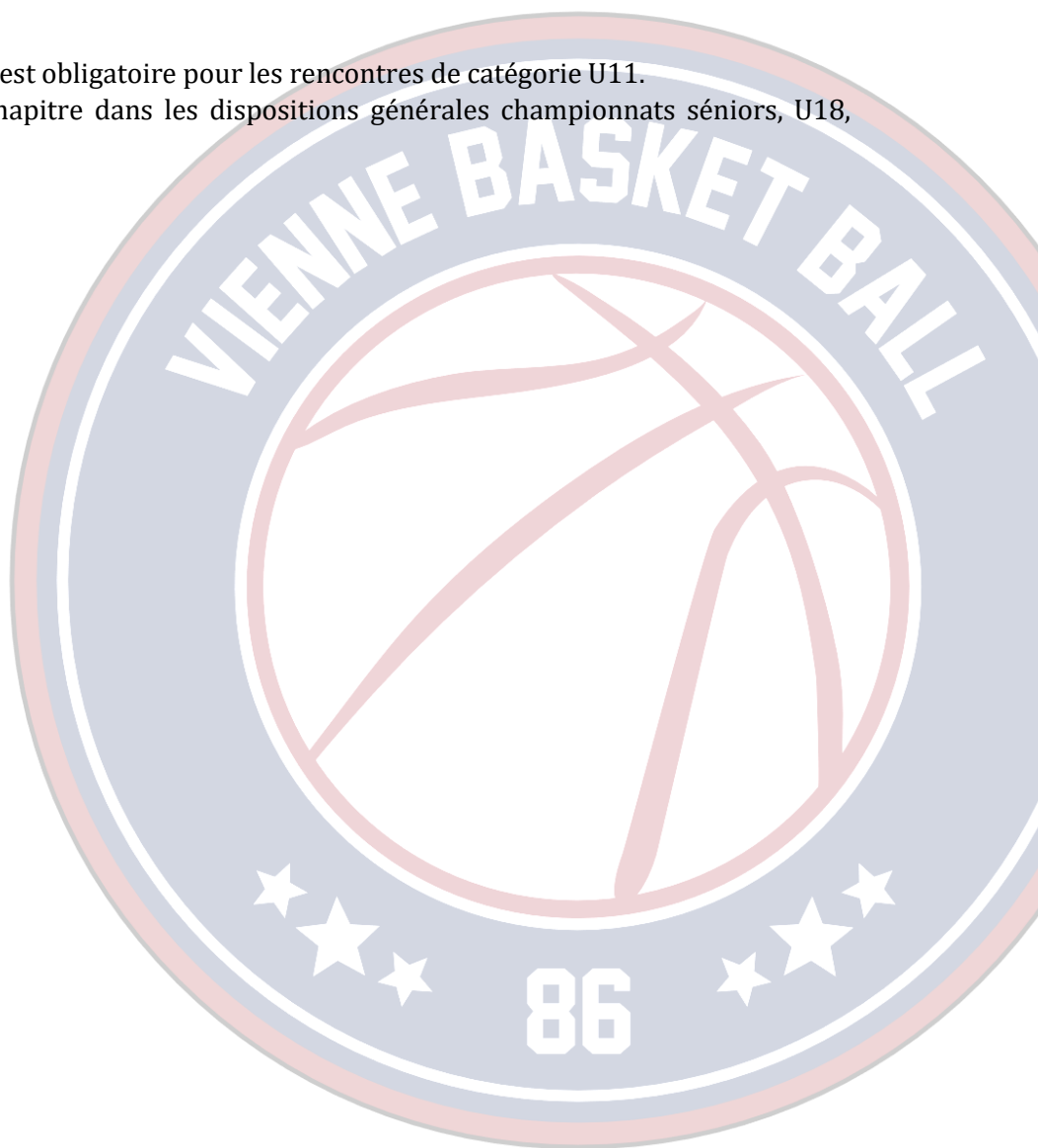
- Les rencontres doivent être jouées aux jours et horaires prévus.
- La programmation des rencontres (nombre limité à 5 rencontres sur la tranche après-midi et soirée le samedi) doit prévoir un laps de temps suffisant entre chaque rencontre pour absorber les éventuels retards consécutifs à des événements imprévus et ne pas mettre en péril le respect des horaires des rencontres restant à jouer. La commission sportive délégataire se réserve le droit de modifier tout horaire ne respectant pas ce principe.
- En toute hypothèse, la commission sportive délégataire est compétente pour fixer l'heure et la date des rencontres différemment de l'horaire et/ou de la date officielle afin de tenir compte de circonstances sportives ou matérielles particulières.
- Les horaires sont tous saisis sur FBI.
- Tout horaire non saisi est imposé par la commission sportive délégataire et ne peut pas faire l'objet d'une demande de modification.
- Les clubs ont la possibilité après entente préalable et accord de la commission sportive Jeunes d'inverser ou d'avancer les rencontres (saisir sur FBI : demande de dérogation).

En cas de problème de dernière minute, si un match n'a pas lieu pour raison de forfait ou de retard d'équipe une feuille de match doit être établie mentionnant la cause du forfait ou du retard.

Feuille E-Marque

La feuille e-Marque V2 est obligatoire pour les rencontres de catégorie U11.

Se référer au même chapitre dans les dispositions générales championnats seniors, U18, U18F, et U21.



Dispositions particulières aux championnat U11

1. Esprit U11

- 1.1. Avant chaque rencontre, une courte entrevue doit avoir lieu entre les deux encadrant et le ou les arbitres pour permettre de s'accorder sur l'arbitrage, les tolérances en fonction du niveau de jeu de chaque équipe.
- 1.2. Encadrer des U11, c'est avant tout les encourager en ayant un discours positif, une attitude pédagogique et bienveillante des adultes (entraîneurs, arbitres et spectateurs).
- 1.3. Les qualités physiques, athlétiques et techniques des jeunes joueurs ainsi que leur capacité à lire et comprendre le jeu doivent être développées. C'est pourquoi la règle où chaque joueur doit jouer 2 périodes est importante.
- 1.4. L'échauffement fait partie de la rencontre. L'entraîneur se doit d'encadrer ce temps de pratique avant la rencontre.
- 1.5. Selon les catégories proposées par le comité départemental Vienne de basketball lors de chaque phase, l'engagement des équipes en championnat U11 pourra se faire en catégorie masculine, féminine ou mixte. Toutefois, dès lors qu'un championnat féminin est proposé et qu'un club dispose d'au moins 7 licenciées féminines dans la catégorie U11, il ne sera possible d'engager une ou plusieurs équipes en catégorie mixte qu'à la seule condition d'engager à minima une équipe en championnat féminin.

2. Encadrement

Afin de proposer un encadrement de qualité auprès des catégories jeunes, chaque entraîneur d'équipe U11 devra être titulaire à minima d'un Brevet Fédéral Enfant d'ici la fin de la saison 26/27.

Un coach de moins de 16 ans doit obligatoirement être accompagné par un adulte licencié sur la feuille de match.

3. Composition des équipes

- 3.1. Chaque équipe de club se compose obligatoirement de cinq joueurs au minimum et de huit au maximum.
- 3.2. Tous les joueurs doivent être licenciés auprès de la F.F.B.B dans la catégorie U11 ou dans la catégorie U9 s'ils bénéficient d'un sur-classement prévu par les règles de la FFBB.
- 3.3. L'entraîneur inscrit sur la feuille de match doit être licencié auprès de la FFBB. La licence de type dirigeant n'est pas compatible avec la fonction d'entraîneur.
- 3.4. Les licences doivent être présentées aux officiels dirigeant la rencontre.
- 3.5. La mixité est autorisée selon les restrictions imposées par le point 1.5 des présentes dispositions. Les équipes mixtes participent alors au championnat garçons.

4. Ballon, terrain et panneaux

- 4.1. Un ballon de basket taille n° 5 est utilisé pour les rencontres.
- 4.2. Les rencontres se déroulent sur un terrain aux dimensions normales, la hauteur de l'anneau des panneaux de mini- basket est fixée à 2,60 mètres du sol.
- 4.3. La distance entre la ligne des lancers-francs et la verticale du panneau est fixée à 4 mètres. En cas de besoin, cette ligne est matérialisée par une bande adhésive.

Nouveauté 25-26 : A compter de la deuxième phase, les équipes placées dans la poule la plus forte disputeront leurs rencontres sur des panneaux dont l'anneau se situe à 3,05 mètres du sol.

Lorsqu'un joueur manque de puissance, la distance entre la ligne des lancers-francs et la verticale du panneau peut être avancée jusqu'à 4 mètres, en bonne entente entre les coachs et les arbitres de la rencontre.

5. Règles

- 5.1. La présence de 4 joueurs par équipe est exigée pour débiter de la rencontre.
- 5.2. La défense regroupée sous le panier et les prises à 3 ou à 4 sont interdites. Seule la défense "homme à homme" ou "fille à fille" est autorisée.
- 5.3. La rencontre est découpée en 6 périodes de jeu de 4 minutes. Le changement de côté s'effectue à la fin de la troisième période.
- 5.4. A la fin de la rencontre, tous les joueurs doivent avoir participé au jeu pendant au moins deux périodes complètes (voir cas particulier).
- 5.5. Chaque entraîneur dispose de 4 temps morts par rencontre.
- 5.6. Un joueur faisant quatre fautes personnelles est éliminé de la rencontre.
- 5.7. Un joueur faisant quatre fautes personnelles est éliminé de la rencontre.
- 5.8. Si un joueur est blessé ou sorti pour 4 fautes, la période de jeu est comptabilisée pour lui et pour son remplaçant.
- 5.9. Les fautes sur tir sont sanctionnées par un, deux ou trois lancers-francs, en fonction de la réussite ou non du panier.
- 5.10. Un lancer-franc de réparation est accordé à un joueur pour chaque faute qu'il subit à partir de la cinquième faute d'équipe adverse.
- 5.11. Les arbitres doivent faire preuve de bienveillance et de pédagogie dans l'application des règles des 3 secondes dans la raquette et des 5 secondes pour la remise en jeu.
- 5.12. Les règles du retour en zone et des 24 secondes ne sont pas appliquées.
- 5.13. La règle du panier à trois points est appliquée.
- 5.14. La pose et l'utilisation de toute "forme d'écran" est interdite.

6. Temps de jeu, prolongation

- 6.1. Le jeu se déroule en temps réel (temps décompté).
- 6.2. Une rencontre se compose de 6 périodes de 4 minutes, avec une pause de 2 minutes entre chaque période. Le changement de côté se produit à la fin de la 3ème période et donne lieu à une mi-temps de 5 minutes.
- 6.3. En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, le match nul existe. Il n'y a pas de prolongation.

Le résultat doit être enregistré sur FBI par l'équipe qui reçoit même si elle est perdante.

7. Arbitrage

- 7.1. Les arbitres doivent faire la gestuelle et expliquer rapidement les coups de sifflet pour permettre aux joueurs de comprendre les règles.
- 7.2. Les arbitres ne touchent pas la balle en zone arrière sauf sur les fautes et sur les changements. Cette règle pourra cependant être adaptée au niveau de jeu des joueurs ;

pour les débutants, et notamment en début de saison, on privilégiera les explications claires des coups de sifflet à la rapidité des remises en jeu.

7.3. Les arbitres adoptent un arbitrage pédagogique adapté à la catégorie U11.

8. Grilles d'entrée en jeu

8.1. A six joueurs

<u>joueur(e)s</u>	Périodes imposées				Périodes libres	
	P1	P2	P3	P4	P5	P6
1	x		x			
2	x		x			
3	x	x				
4	x	x				
5		x		x		
6		x		x		

NB : 2 périodes complètes par joueur sur les 3 premières périodes obligatoires, les 2 dernières sont libres. On joue 8' minimum et 16' maximum.

A sept joueurs

<u>joueur(e)s</u>	Périodes imposées				Périodes libres	
	P1	P2	P3	P4	P5	P6
1	x		x			
2	x		x			
3	x		x			
4	x	x				
5		x		x		
6		x		x		
7		x	x			

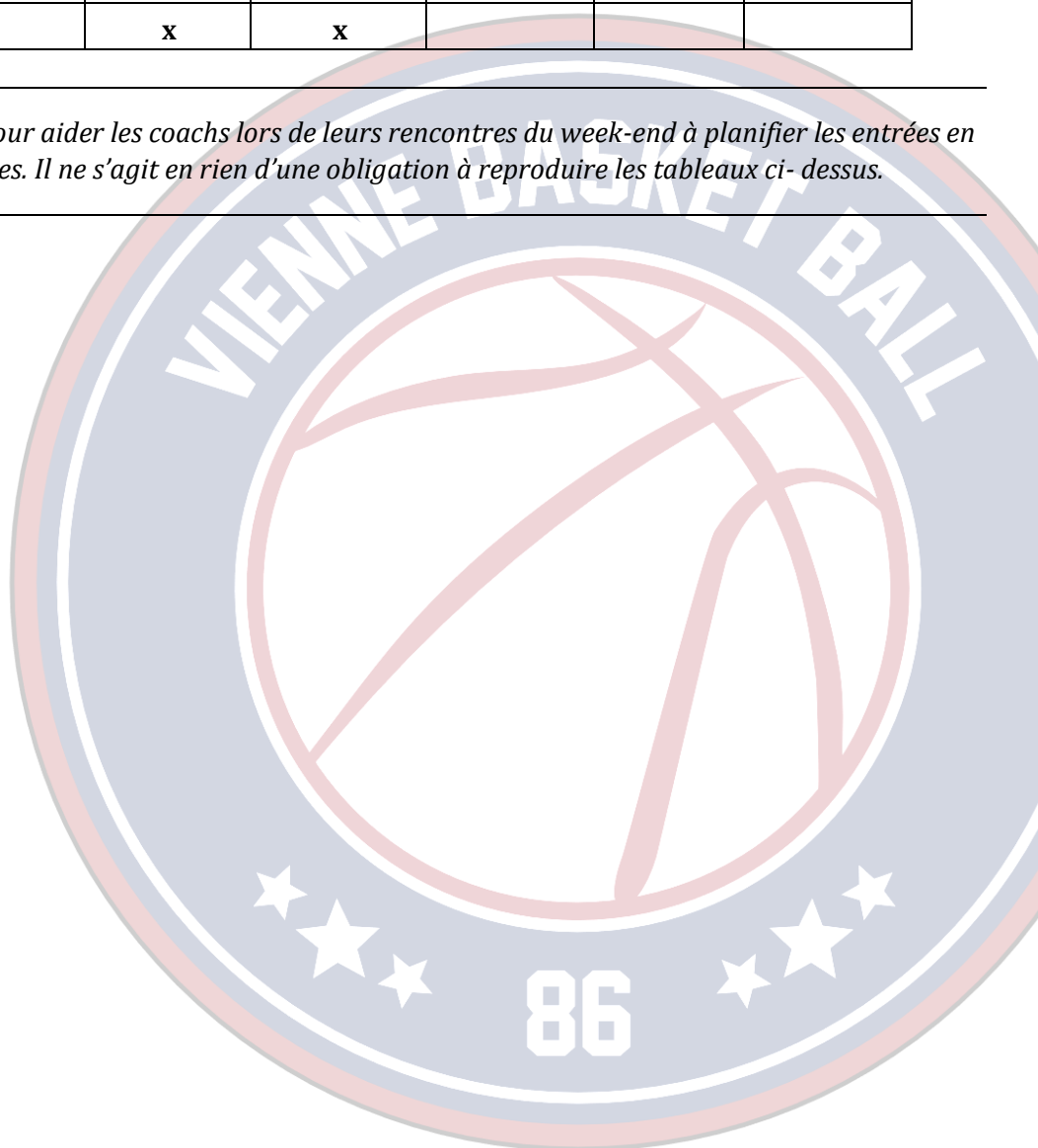
NB : ne pas jouer 4 périodes complètes à la suite.

8.2. A huit joueurs

<u>joueur(e)s</u>	Périodes imposées				Périodes libres	
	P1	P2	P3	P4	P5	P6
1	x			x		
2	x		x			
3	x		x			
4	x			x		
5		x		x		

6		x		x		
7		x	x			
8		x	x			

Ces tableaux ne sont qu'un support pour aider les coaches lors de leurs rencontres du week-end à planifier les entrées en jeu de leurs joueurs ou joueuses. Il ne s'agit en rien d'une obligation à reproduire les tableaux ci-dessus.



Dispositions particulières aux plateaux U7

Les plateaux U7 sont avant tout un temps ludique entre les licenciés des différents clubs. Il est donc proposé des ateliers, ensuite un temps de rencontres en 3 contre 3 de 4 minutes. Une réflexion autour de leur organisation et leur déroulement sera effectuée en début de saison.



Dispositions particulières aux plateaux U9

1. Rencontres U9

- 1.1. Chaque équipe de club est composée au minimum de trois joueurs.

Les matchs se jouent en 3 contre 3.

- 1.2. Tous les joueurs doivent être licenciés auprès de la FFBB dans la catégorie U9 ou dans la catégorie U7 s'ils bénéficient d'un sur-classement prévu par les règles de la FFBB.
- 1.3. L'entraîneur doit avoir pris connaissance du règlement Mini basket.

Rappel : Il faut être majeur ou accompagné par une personne majeure licenciée pour encadrer une équipe de jeunes.

- 1.4. Les licences devront être présentées aux organisateurs du plateau.
- 1.5. Les équipes peuvent être mixtes.

2. Ballons, terrain et panneaux

- 2.1. Un ballon de basket taille n° 5 est utilisé pour les rencontres.
- 2.2. Les rencontres se déroulent sur la largeur d'un terrain normal, la hauteur de l'anneau des panneaux de mini- basket est fixée à 2,60 mètres du sol.
- 2.3. La distance entre la ligne des lancers-francs et la verticale du panneau est fixée à 4 mètres. En cas de besoin, cette ligne est matérialisée par une bande adhésive.

3. Règles

- 3.1. Chaque équipe dispose de 3 joueur(se)s sur le terrain.
- 3.2. Toutes les formes de défense sont possibles. Seule la défense regroupée sous le panier est interdite.

4. Temps de jeu et prolongation

- 4.1. Le jeu se déroulera en temps réel (temps décompté).
- 4.2. La rencontre se compose de 1 période de 6 minutes.

5. Contestations, litiges et jury

- 5.1. Il n'y a pas de réclamation en mini – basket. Chaque dirigeant doit faire preuve de la plus grande sportivité.
- 5.2. Il n'y a pas de faute antisportive ni de faute technique, ni de faute disqualifiante. Le traitement éducatif de l'attitude antisportive d'un joueur est privilégié à la sanction. En réparation, le ballon est donné à l'équipe adverse.
- 5.3. Un entraîneur n'ayant pas une attitude sportive peut être sanctionné d'une faute technique, réparée selon les dispositions réglementaires du code de jeu.

6. Plateaux

Les rencontres U9 sont organisées sous forme de plateaux, regroupant plusieurs clubs.

Les plateaux peuvent se dérouler indifféremment le samedi matin et/ou le samedi après-midi, selon disponibilité des gymnases des clubs organisateurs, charge aux clubs visiteurs de faire le nécessaire pour se rendre disponible sur les horaires proposés.

- 6.1. Chaque club s'engageant en école de basket-ball propose au moins trois dates auxquelles il peut recevoir les autres équipes.
- 6.2. Si un club ne dispose pas d'une salle adaptée à cette manifestation, il peut prendre contact avec un club voisin avec lequel la mise à disposition d'une salle est envisageable.
- 6.3. Un ou plusieurs plateaux est organisés spécialement pour les baby-basket avec des ateliers pour clôturer un ou plusieurs matchs.
- 6.4. Des affiches annonçant la manifestation seront disposées 1 mois avant la date du plateau dans le gymnase, de façon à être vue par les parents, sans omettre de communiquer sur le plateau et sont publiées sur le site du comité départemental Vienne de basket-ball.
- 6.5. Les clubs accueillant les plateaux rédigent un compte rendu (voir annexe) et le transmettent au président de la commission baby du comité départemental Vienne de basketball.
- 6.6. Toutes les équipes jouent quatre matchs si possibles.
- 6.7. Un goûter convivial clôture le plateau.

